

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 11, après les mots : « du territoire », supprimer le mot : « français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.